Explications sur le Certificat d'assurance CP1

Bases de calcul

Salaire de base, incentive / bonus et indemnité pour travail d'équipe sont assurés dans la CP1 jusqu'au seuil salarial de 150'000 CHF.

Salaires assurés

Les salaires assurés sont calculés dans la CP1 sur la base des dispositions réglementaires.

Prestations de retraite probables

Les prestations de retraite dans la CP1 sont extrapolées à partir de la prestation de libre passage en présence ainsi que des crédits de retraite futurs et des intérêts supposés, et converties en rente au moyen du taux de conversion.

L'avoir d'épargne est versé au moment du départ à la retraite. Au lieu d'une perception unique, l'avoir d'épargne en présence peut être touché sous forme de rente pont jusqu'à l'âge de la retraite AVS.

Prestations de risque CP1

- La rente d'invalidité (jusqu'à l'âge de la retraite AVS) s'élève à 60 % du salaire assuré selon le plan pour risques.
- La rente de conjoint / de partenaire s'élève à 60% de la rente d'invalidité assurée.
- Les rentes d'enfant (rente d'enfant d'invalide et rente d'orphelin) s'élèvent à 20 % par enfant de la rente d'invalidité assurée. Les rentes d'enfant sont versées jusqu'à l'âge de 20 ans ou de 25 ans révolus en cas de formation suivie sans interruption.
- Le capital de décès assuré est versé en addition (versement unique). Ayants droit conformément aux dispositions réglementaires.

Prestations de libre passage

Avoir de prévoyance disponible au jour de référence du calcul en CHF (dans le plan de retraite CP1 et dans le plan d'épargne).

Cotisations

Les cotisations comprennent le plan de retraite, les cotisations d'épargne et les cotisations de risque dans la CP1.

Bâle, 13 janvier 2023

Short Term incentive (une fois par an)

Total cotisation employeur

	3 janvier 2023 <mark>ées de l'assu</mark> r	ance au (01.02.2023				tous les	montan	ts en CHF	
Bases de calcul Salaires			Salaires as	assurés CP1			CP2		MPF	
Degré d'occupation 100.00% Plan de re			raite 1	104'275.00		0.00		0.00		
Salaire de base (100%) 130'000.00 Plan de ris				0.00		0.00				
Incentive/Bonus 0.00 Plan d'épar										
Prestat	ions de retraite p	révisionne	lle (intérêts p	robable	es: CP1: 2.	0%, CP	2: 2.0%, M	PF: 2.0°	%)	
Age	Capital CP1	TC	Rente CP11	Avoir	d'épargne	Ca	apital CP2	Ca	apital MPF	
60	1'092'562.60	4.36%	47'640.00		90'473.45		0.00		0.00	
61	1'146'061.45	4.48%	51'348.00		95'932.10		0.00		0.00	
62	1'200'630.30	4.60%	55'236.00	1	101'499.95		0.00		0.00	
63	1'256'290.50	4.72%	59'304.00		107'179.15		0.00		0.00	
64	1'313'063.95	4.85%	63'684.00	1	112'971.90		0.00		0.00	
65	1'370'972.85	5.00%	68'556.00		118'880.55		0.00		0.00	
¹ Rente d	l'enfant éventuelle: 2	0% de la rent	e de retraite per	çue						
Prestations de risques				CP1		CP2		MPF		
Rente d	l'invalidité jusqu'à	l'age de 65	ans		62'568.00				0.00	
Rente d'invalidité par enfant				12'516.00				0.00		
Capital d'invalidité (unique)				0.00		0.00				
Rente de conjoint / Rente de partenaire				37'548.00				0.00		
Rente d'orphelin par enfant 2				12'516.00				0.00		
Capital de décès (unique)			1	125'136.00		0.00		0.00		
² Rente	d'orphelin: 20% (au d	décès des deu	x parents: 40%)							
Prestat	ions de libre pas	sage			CP1		CP2		MPF	
Avoir de vieillesse (dont LPP CHF 12'960.05)				52'146.55		0.00		0.00		
	épargne `		,		0.00					
Cotisat	ions par mois				CP1		CP2		MPF	
	des cotisations				Plus		Standard		Standard	
Plan de				6.25%		3.50%	0.00	10.00%	0.00	
Plan de				0.60%	52.15	0.40%	0.00	10.0070	0.00	
Plan d'é				0.00%		0.4070	0.00			
Short Term incentive (une fois par an)			3.0070	0.00			10.00%	0.00		
Total cotisation employé				595.25		0.00		0.00		
Plan de	retraite			8.50%	738.60	7.00%	0.00	15.00%	0.00	
Plan de risque			1.20%	104.30	0.80%	0.00	5.00%	0.00		
Plan d'é				0.00%	0.00					

842.90



0.00

0.00

15.00%

0.00

Explications sur le Certificat d'assurance CP1 - Suite

Possibilités d'achat

Montants en CHF des achats possibles au jour de référence pour le financement d'années de cotisation manquantes dans les plans de retraite de la CP1, le plan d'épargne et pour le financement de la retraite anticipée à l'âge de 60 ans.

Autres informations

Figurent ici, les informations consignées si nécessaire auprès des Caisses de pensions Novartis, telles que :

- prestation de libre passage en cas de mariage
- prestation de libre passage à l'âge de 50 ans
- possibilité de perception EPL
- mise en gage pour propriété du logement
- congé sans solde

ainsi que les détails des prestations aux survivants :

- · contrat d'assistance,
- · hiérarchie des ayants droit.

Données de l'assurance au 01.02.2023 Mustermann Maria, 2999997

Achat possible	CP1	CP2 0.00	MPF 0.00
Plan de retraite	11'252.65		
Plan d'épargne	0.00		
Préretraite	236'808.55		
Informations supplémentaires	CP1	CP2	MPF
Prestation de libre passage au moment du mariage	0.00	0.00	0.00
Possibilité maximum de prélèvement EPL	52'146.55	0.00	0.00
Consignation d'un contrat d'assistance			Oui
Ordre du bénéficiaire déposé			Oui
Mise en gage pour la propriétée du logement			Non
Congé sans solde			Non

Ce certificat remplace tous les précédents. Il sert d'information et ne donne pas droit aux prestations citées. Le calcul des prestations a lieu dans des cas particuliers en raison des dispositions réglementaires correspondantes.

